



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 123 - 15.12.2017

En exercice.....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Admission en non-valeur

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle Ronte (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017123-DE
Reçu le 18/12/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 15 décembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 123 - 15.12.2017

En exercice....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 10. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu la décision modificative n°3 au budget principal votée par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2017,

Vu la liste n° 2390700231 de créances non recouvrables dressée par le Comptable assignataire,

Vu la liste n° 2572510231 de créances non recouvrables dressée par le Comptable assignataire,

Vu la liste n° 2816380231 de créances non recouvrables dressée par le Comptable assignataire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2017,

Considérant le fait que le Comptable assignataire n'a pu recouvrer les titres de recettes établis pour les différentes redevances spéciales liées aux déchets, pour un montant total de 50 374.84 €, en raison du montant minime des créances, de l'insolvabilité des débiteurs ou de leur clôture pour insuffisance d'actif sur redressement et liquidation judiciaire ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'admission en non-valeur de ces créances par l'émission de mandats au compte 6541 pour 5 409.02 € et au compte 6542 pour 44 965.82 €, soit un montant total de 50 374.84 €, qui dégageront la responsabilité personnelle et pécuniaire du Comptable Public, lequel a ordonné les poursuites contre les redevables ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- l'admission en non-valeur des créances figurant sur les listes n° 2390700231, 2572510231 et 2816380231,
- l'émission par Monsieur le Président de mandats au compte 6541 pour 5 409.02 € et au compte 6542 pour 44 965.82 €, soit un montant total de 50 374.84 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : **18 décembre 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20171215-D2017123-DE
Reçu le 18/12/2017